

**DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE DU 23 MARS 2015**

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15

Présents à la séance : 14

Date de convocation : 12/03/2015

Date d'affichage : 03/04/2015

Présents : MM. BRETIN Christian, COLONOZET Nathalie, ROUX Philippe, LAURENT Daniel, POLY Bernard, FORAS Annie, PUTIN Dominique, RIVATTON Xavier, COMTE Elodie, BEAUDART Clémence, BARBIER Jean-Claude, CLEMENT Colette, CHAUVIN Yves, JOUFFROY Brigitte.

Absente excusée : Me PIDOUX Valérie avait donné procuration à Christian BRETIN

Secrétaire : Me BEAUDART Clémence

Ordre du jour :

- 1/ Approbation du compte de gestion 2014 : M14 et M49,
- 2/ Approbation du compte administratif 2014 : M14 et M49,
- 3/ Vote des trois taxes
- 4/ Vote du budget 2015 : M14 et M49,
- 5/ Renouvellement du contrat d'entretien des cloches de l'église
- 6/ Divers et dernières minutes,

**APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 FEVRIER 2015**

Le compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 27/02/2015 est approuvé à 13 voix pour, 2 contre et 0 abstention.

Monsieur BARBIER et Madame CLEMENT signalent qu'ils avaient voté contre concernant l'approbation le compte-rendu du Conseil Municipal du 22/12/2014 alors que ce dernier notait un vote à l'unanimité.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal d'ajouter à l'ordre du jour le point suivant :

- Délibération pour l'encaissement d'un chèque concernant le sinistre de Me Luzy, choc sur candélabre, solde.

**1/ ENCAISSEMENT CHEQUE (solde) DE L'ASSURANCE SMACL POUR SINISTRE CHOC VEHICULE SUR CANDELABRE - N° 001/23.03.15**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

**ACCEPTE** d'encaisser un chèque de remboursement de l'assurance SMACL d'un montant de 864,74 € pour le sinistre d'un choc de véhicule sur candélabre Sur La Place, en règlement du solde suite à l'obtention du recours.

**2/ APPROBATION DES COMPTES DE GESTION 2014 - BUDGET M49 : EAU ET ASSAINISSEMENT - BUDGET M14 : COMMUNE DRESSES PAR LE RECEVEUR MUNICIPAL - N° 002/23.03.15 :**

Le conseil municipal,

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2014 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes et des mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2014,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2014, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Statuant :

- sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2014 au 31 décembre 2014, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
- sur l'exécution du budget de l'exercice 2014 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
- sur la comptabilité des valeurs inactives,

Déclare que les comptes de gestion dressés pour l'exercice 2014 par le receveur, visés et certifiés conforme par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part.

### **BUDGETS ET COMPTES**

Préalablement à l'approbation des comptes de gestion et des comptes administratifs, Monsieur BRETIN, le Maire, présente aux élus les éléments fondamentaux des finances communales.

Tout d'abord les comptes qui retracent les recettes et les dépenses effectives au cours de l'exercice précédent et qui se subdivisent de la façon suivante :

- Les comptes administratifs qui sont établis par le Maire, ordonnateur de la commune.
- Les comptes de gestion qui sont établis par le Trésorier de Beaufort, comptable de la commune de Cousance.

Ils retracent les mouvements financiers effectifs.

Il note qu'il convient de distinguer 2 budgets :

- Le M 14 qui est l'instruction comptable des charges et des recettes de la commune.
- Le M 49 qui s'applique à l'instruction de l'eau et de l'assainissement.

Monsieur le Maire présente ensuite les budgets qui sont les prévisions.

On distingue le budget général (M 14) et le budget de l'eau et de l'assainissement (M 49).

Le Maire précise que le budget du CCAS fait l'objet d'un traitement à part par son conseil d'administration qui l'a d'ailleurs accepté à l'unanimité dernièrement.

Le présent budget constitue le budget primitif et il fixe donc les prévisions pour l'année en cours.

Le budget supplémentaire intervient en cours d'année. C'est à la fois un document de report et un document d'ajustement des prévisions du budget primitif en fonction des recettes et des dépenses nouvelles.

Toutefois de simples décisions modificatives peuvent être prises à tout moment afin de permettre d'ajuster le budget primitif en fonction des besoins.

Le Maire présente ensuite les 2 budgets qui se subdivisent en :

- **Section de Fonctionnement**
- **Section d'Investissement**

Les tableaux très synthétiques qu'il présente ci-après apportent les éléments fondamentaux en termes de dépenses et recettes qui figurent dans ces budgets.

#### FONCTIONNEMENT

DEPENSES	RECETTES
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Charges à caractère général</li> <li>- Charges du personnel</li> <li>- Charges de gestion courante</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Produits des domaines</li> <li>- Impôts et Taxes</li> <li>- Dotations</li> </ul>

#### INVESTISSEMENT

DEPENSES	RECETTES
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Acquisitions et travaux</li> <li>- Remboursements d'emprunts en capital</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Excédents du fonctionnement</li> <li>- Emprunts</li> <li>- Subventions</li> <li>- FCTVA</li> <li>- Bâtiments</li> </ul>

Dans un deuxième temps, Monsieur le Maire présente les priorités qu'il entend piloter pour cette année 2015 pour notre commune de Cousance.

Tout d'abord concernant le fonctionnement de notre collectivité.

**Bien contenir notre budget de fonctionnement source d'excédent qui pourra dégager des recettes qui nous permettront d'investir.**

#### COMMENT ?

- En gérant avec rigueur nos charges de fonctionnement dans les limites budgétisées.
- En maintenant nos produits, autant que possible, à un haut niveau compte tenu de la baisse des dotations de l'Etat.
- En maintenant notre fiscalité à travers les taxes d'habitation et foncières.

- En cherchant des revenus liés à la location de nos immeubles notamment.

Concernant les investissements, le Maire indique qu'ils sont indispensables et primordiaux afin d'améliorer, développer et rendre notre commune de Cousance attractive d'une part, et qu'ils s'imposent aussi pour apporter la sécurité aux habitants et se mettre en conformité également sur un certain nombre de critères, d'autre part.

Il présente les projets les plus significatifs qui constitueront les objectifs d'investissement pour 2015.

### **INVESTIR POUR DEVELOPPER LES PROJETS LES PLUS SIGNIFICATIFS**

#### **Développement**

- L'Aménagement du parking du cimetière
- L'Agence Postale
- L'Achat de la Gare
- Etudes et travaux « En Lune »
- Etudes et travaux : secteur des écoles
- Entrées Nord et Sud
- Des travaux au gymnase
- L'attractivité de la Place du Marché
- Bâtiment receveur : La Venelle

#### **CONFORMITE/MISE AUX NORMES/AMELIORATIONS**

- Révision du POS en PLU
- Travaux de Voirie
- Travaux Incendie
- Travaux sur l'Eau Potable
- Travaux électricité « En Lune »
- La Forêt Communale
- Station Epuration
- Signalisation/UCAI/Eclairage
- Fleurissement

### **3/ APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2014 M14 et M49 - N° 003/23.03.15 :**

Le Maire auteur du compte ne peut participer au vote, Le conseil municipal à 12 voix pour, 0 voix contre, 2 abstentions, approuve le compte de gestion et le compte administratif 2014 commune M14 et Eau et Assainissement M 49.

**BUDGET COMMUNAL – M14****RESULTATS BUDGETAIRES DE L'EXERCICE 2014****SECTION de FONCTIONNEMENT**

Recettes	940 467.87 €
Dépenses	<u>524 839.82 €</u>
<i>Résultats de l'exercice 2014 : Excédent</i>	415 628.05 €
<i>Excédents antérieurs reportés :</i>	<u>362 682.48 €</u>
<b><u>Résultats 2014 : Excédent</u></b>	<b>778 310.53 €</b>

**SECTION d'INVESTISSEMENT**

Recettes	618 994.99 €
Dépenses	<u>595 396.91 €</u>
Résultats de l'exercice 2014 : Excédent	23 598.08 €
<i>Déficits antérieurs reportés :</i>	<u>- 129 498.41 €</u>
<b><u>Résultats 2014 : Déficit</u></b>	<b>- 105 900.33 €</b>

**SECTIONS CUMULEES**

Fonctionnement	778 310.53 €
Investissement	- <u>105 900.33 €</u>
<b>Résultats de l'exercice 2014 : Excédent</b>	<b>672 410.20 €</b>

**BUDGET ASSAINISSEMENT - M49****RESULTATS BUDGETAIRES DE L'EXERCICE 2014****SECTION de FONCTIONNEMENT**

Recettes	232 433.51 €
Dépenses	<u>225 445.22 €</u>
<b><u>Résultats de l'exercice 2014 : Excédent</u></b>	<b>6 988.29 €</b>

**SECTION d'INVESTISSEMENT**

Recettes	253 489.51 €
Dépenses	<u>410 397.26 €</u>
<b><u>Résultats de l'exercice 2014 : Déficit</u></b>	<b>-156 907.75 €</b>
Excédents antérieurs reportés	<u>227 429.66 €</u>
<b><u>Résultats Cumulés 2014 : Excédent</u></b>	<b>70 521.91 €</b>

**AFFECTATION DU RESULTAT : BUDGET COMMUNAL M14 -N° 004/ 23.03.15**

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

Décide d'affecter le résultat comme suit :

<b>EXCEDENT GLOBAL CUMULE AU</b>	<b>31/12 2014</b>	<b>778 310.53 €</b>
<b>Affectation obligatoire :</b>		
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)		<b>105 900.33 €</b>
<b>Solde disponible affecté comme suit :</b>		
Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)		<b>0.00 €</b>
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)		<b>672 410.20 €</b>
<b>Total affecté au c/ 1068 :</b>		<b>105 900.33 €</b>

**AFFECTATION DU RESULTAT : BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT M49 – N° 005/230315**

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

Décide d'affecter le résultat comme suit :

<b>EXCEDENT GLOBAL CUMULE AU</b>	<b>31/12 2014</b>	<b>6 988.29 €</b>
<b>Affectation obligatoire :</b>		
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)		<b>0.00 €</b>
<b>Solde disponible affecté comme suit :</b>		
Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)		<b>0.00 €</b>
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)		<b>6 988.29 €</b>
<b>Total affecté au c/ 1068 :</b>		<b>0.00 €</b>

**4/ VOTE DES TROIS TAXES – N° 006/23.03.15**

Monsieur le Maire présente aux élus le niveau des taxes actuelles et ses préconisations pour l'exercice 2015.

Elles s'établissent actuellement comme suit :

- Taxe d'habitation : **9.74 %**
- Taxe Foncière : **16.69 %**
- Taxe Foncière non bâti : **36.52 %**

Il présente le tableau suivant qui permet de donner un éclairage sur l'impact de chacune de ces taxes en terme de revenus d'une part, en même temps qu'il constitue une aide au diagnostic et à l'analyse d'autre part.

TAXES	TAUX IMPOSITION COUSANCE	TAUX IMPOSITION STRATE	BASE IMPOSITION COUSANCE	PRODUIT COUSANCE	PRODUIT STRATE
TAXE HABITATION	<b>9.74 %</b>	<b>11.71 %</b>	<b>1 188 000</b>	<b>115 711</b>	<b>139 115</b>
TAXE FONCIER BATI	<b>16.69 %</b>	<b>15.75 %</b>	<b>1 733 000</b>	<b>289 238</b>	<b>272 947</b>
TAXE FONCIER NON BATI	<b>36.52 %</b>	<b>45.65 %</b>	<b>28 500</b>	<b>10 408</b>	<b>13 010</b>
			<b>TOTAL</b>	<b>415 357</b>	<b>425 072</b>

Monsieur le Maire met en avant les éléments suivants :

- Les niveaux d'imposition à Cousance sont globalement inférieurs aux communes de même taille,

et c'est particulièrement le cas et de façon significative concernant la taxe d'habitation. Ce point favorise notamment nos concitoyens locataires qui représentent plus de 40 % de la population locale.

- D'autre part la baisse de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) prévue chaque année et jusqu'en 2017, conduit naturellement à réduire mécaniquement nos revenus.
- Enfin le produit naturel des 3 taxes à taux équivalent sera en baisse et s'établira à 415 357 euros en 2015 contre 420 131 en 2014.

Pour cet ensemble de raison Monsieur le Maire propose le maintien des taux d'imposition pour 2015.

Monsieur BARBIER propose une baisse de 2 % des taux actuels, afin de gommer, avance-t-il l'évolution inflationniste des bases d'imposition.

Sa proposition contribuerait à générer une baisse du produit fiscal communal de 9 000€, et qui représenterait un gain annuel de moins de 10€ par foyer fiscal cousançois.

M. BARBIER étant dans l'impossibilité et dans l'incapacité à apporter d'autres éléments, le Conseil Municipal vote à 13 voix pour, 2 contre et 0 abstention le maintien des 3 taxes.

## **5/ VOTE DU BUDGET COMMUNAL M14 2015-N° 007/23.03.15**

Nathalie COLONAZET, adjointe aux finances présente les recettes et les dépenses prévues en termes de fonctionnement et d'investissement concernant le budget communal M 14 2015, qui se présente comme suit :

### **Dépenses de Fonctionnement :**

Charges à caractère général	335 773.00 €
Charges du personnel	275 040.00 €
Autres charges de gestion	158 561.71 €
Charges financières	260.00 €
Charges exceptionnelles	500.00 €
Virement à la section d'investissement	784 248.67 €
Opérations d'ordre entre sections	300.00 €
<b>TOTAL :</b>	<b>1 554 683.38 €</b>

### **Recettes de Fonctionnement :**

Produits de service	68 833.00 €
Impôts et taxes	544 510.00 €
Dotations et participations	188 020.18 €
Autres produits de gestion courante	80 910.00 €
Résultats reportés	672 410.20 €
<b>TOTAL :</b>	<b>1 554 683.38 €</b>

### **Dépenses d'Investissement :**

Remboursements d'emprunts	3 000.00 €
Dépôts et cautionnement	2 000.00 €
Immobilisations corporelles	824 548.67 €
Résultats reportés	105 900.33 €
<b>TOTAL :</b>	<b>935 449.00 €</b>



**Recettes d'Investissement :**

Virement de la section d'investissement	784 248.67 €
Excédent de fonctionnement capitalisé	105 900.33 €
FCTVA	5 000.00 €
Subventions d'investissement	40 000.00 €
Opérations d'ordre entre sections	<u>300.00 €</u>
<b>TOTAL :</b>	<b>935 449.00 €</b>

Yves CHAUVIN précise que les éléments budgétaires présentés lui conviennent sauf l'achat du bâtiment Receveur quantifié pour 10 000 €. Pour cette raison, il décide de s'abstenir au vote du budget communal.

Le Conseil Municipal, à 11 voix pour, 4 abstentions et 0 voix contre adopte le budget communal 2015.

**VOTE DU BUDGET EAU ASSAINISSEMENT M49 2015-N° 009/23.03.15**

Nathalie COLONAZET présente les recettes et les dépenses prévues en termes de fonctionnement et d'investissement concernant le budget de l'eau et de l'assainissement M49 2015

**Dépenses de Fonctionnement :**

Charges à caractère général	80 650.00 €
Charges du personnel	42 000.00 €
Atténuations de produits	40 000.00 €
Opérations d'ordre entre sections	85 000.00 €
Autres charges de gestion courante	<u>5 000.00 €</u>
<b>TOTAL :</b>	<b>252 650.00 €</b>

**Recettes de Fonctionnement :**

Excédent reporté	6 988.29 €
Opérations d'ordre entre sections	2 000.00 €
Produits des services	193 500.00 €
Subventions d'exploitation	<u>50 161.71 €</u>
<b>TOTAL :</b>	<b>252 650.00 €</b>

**Dépenses d'Investissement :**

Opérations d'ordre entre sections	2 172.00 €
Opérations patrimoniales	66 349.91 €
Immobilisations corporelles	<u>344 000.00 €</u>
<b>TOTAL :</b>	<b>412 521.91 €</b>

**Recettes d'Investissement :**

Excédent antérieur reporté	70 521.91 €
Opérations d'ordre entre sections	99 000.00 €
Opérations patrimoniales	30 000.00 €
FCTVA	3 000.00 €
Emprunt	<u>210 000.00 €</u>
<b>TOTAL :</b>	<b>412 521.91 €</b>

Le Conseil Municipal à 13 voix pour, 2 contre et 0 abstention vote le budget eau et assainissement M49 de 2015.

## **6/ RENOUELEMENT DU CONTRAT ENTRETIEN CLOCHES DE L'EGLISE**

Philippe ROUX 2<sup>ème</sup> adjoint présente le contrat d'entretien passé en 2002 auprès de l'entreprise Frotey avec renouvellement tacite reconductible : ce contrat n'est pas légal.

Actuellement notre contrat porte sur les cloches, l'horloge et le paratonnerre pour un montant annuel de 253 €.

La concurrence est à 250 € (entreprise Prêtre).

L'église a besoin d'une remise aux normes importante :

- Prêtre : 5 400 €
- Frotey : en attente du devis.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de renouveler le contrat Frotey pour un an.

Le Conseil Municipal à l'unanimité décide de renouveler ce contrat.

## **11/ DIVERS ET DERNIERES MINUTES :**

### **Problème des chenilles allergisantes sur les pins.**

On assiste dans notre commune à une recrudescence de la colonisation des résineux par la chenille processionnaire du pin.

Ces chenilles sont une espèce susceptible d'émettre des agents pathogènes à l'origine de réactions cutanées d'une part.

Et d'autre part, ces chenilles se nourrissent des aiguilles des pins qui peut aller jusqu'à la mort des arbres.

Il convient par conséquent d'être extrêmement vigilant et actif vis-à-vis de ce fléau.

Aussi notre commune est-elle en mesure d'apporter tous les renseignements nécessaires vis-à-vis de nos concitoyens qui souhaitent éradiquer ce type d'épidémie.

Séance levée à 22h30,

Le Maire,  
  
Christian BRÉTIN

**LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 MARS 2015 COMPREND 009  
DELIBERATIONS : DU N° 001/23.03.15 AU N° 009/23.03.15**